

# Mise en consigne et MADI\*

## Réalisation de projets

Webinaire

13 octobre 2022

Votre   
gouvernement

Québec 

\*Mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois (MADI)



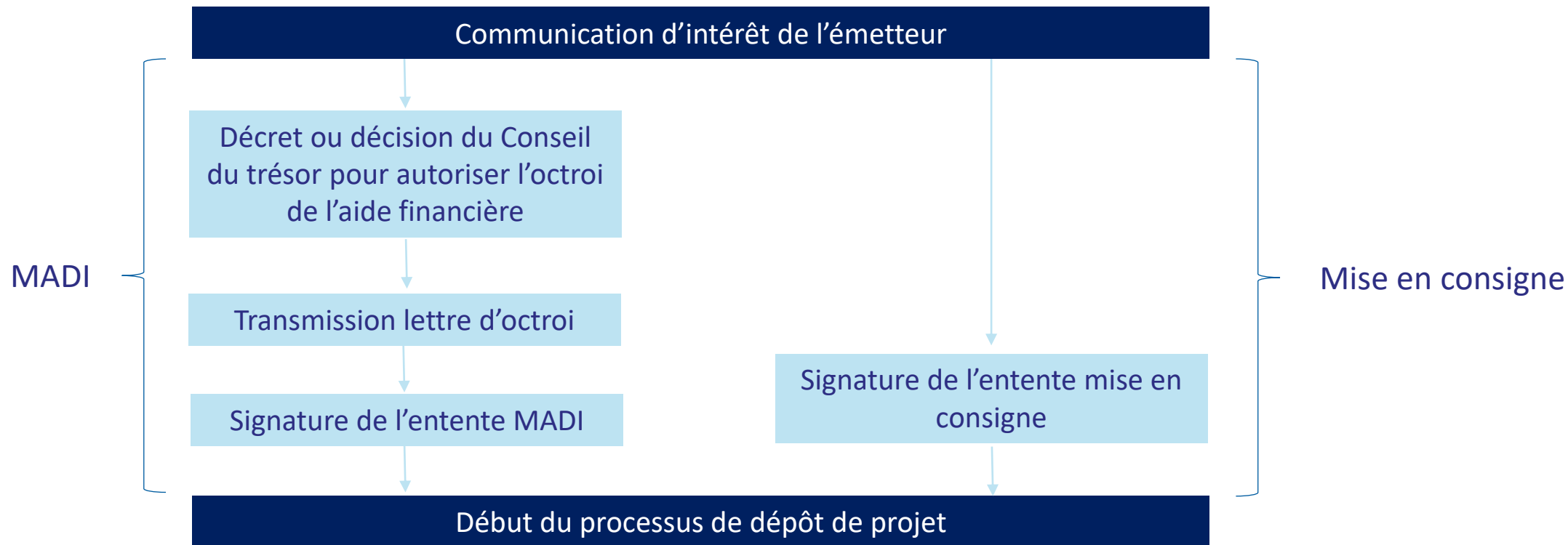
# Plan de la présentation

- 1. Information générale
- 2. Étude du potentiel technico-économique (PTE)
- 3. Projet de réduction de GES – investissement en capital
- 4. Projet de réduction de GES – surcoût d'opération
- 5. Projet d'innovation technologique
- 6. Exemples de projets financés
- 7. Caractère public des documents et renseignements
- 8. Confidentialité
- 9. Nous joindre
- Période de questions



# 1. Information générale

## Signature d'une entente



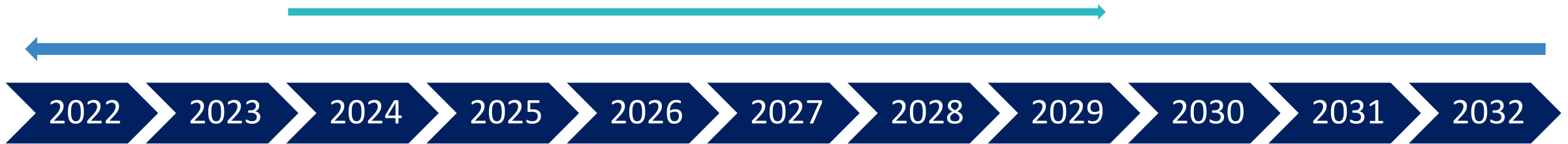
# 1. Information générale

## Anticipation et expiration des sommes mises en consigne

4

Expiration des sommes :  
5 ans après avoir été réservées

Anticipation des sommes :  
Jusqu'à un maximum de **10 ans** avant  
que des sommes soient réservées



### Anticipation des sommes

- Lorsque les dépenses effectuées par un émetteur sont supérieures au montant accumulé en consigne, ces dépenses peuvent être **comptabilisées et remboursées au fur et à mesure que les sommes mises en consigne deviennent disponibles** (section 11 de la partie III de l'annexe C).
- Anticipation possible **dès maintenant** pour la **totalité** des montants de la période 2024-2030 (seulement pour les dépenses d'investissement).
- Également possible pour les futurs grands émetteurs.



# 1. Information générale

## Conditions d'utilisation

- Les conditions d'utilisation des sommes mises en consigne se trouvent à la partie III de la fin de l'annexe C du RSPEDE<sup>1</sup>.
- Les conditions d'utilisation de la MADI se trouvent dans l'entente.
- Ces conditions d'utilisation s'appliquent aux projets admissibles :
  - Étude du potentiel technico-économique;
  - Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
  - Projet d'innovation technologique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## 2. Étude du potentiel technico-économique (PTE) Processus

6



## 2. Étude du potentiel technico-économique (PTE)

### Documents à fournir



7

#### (1) Dépôt du projet

- Formulaire de dépôt de projet (dépenses estimées du projet pour chaque année de l'étude, subventions reçues, échéancier)

#### (4) (7) Mise à jour : planification financière du projet

- Mise à jour des montants dépensés et des subventions reçues et prévision des prochaines années

#### (5) Rapport d'avancement

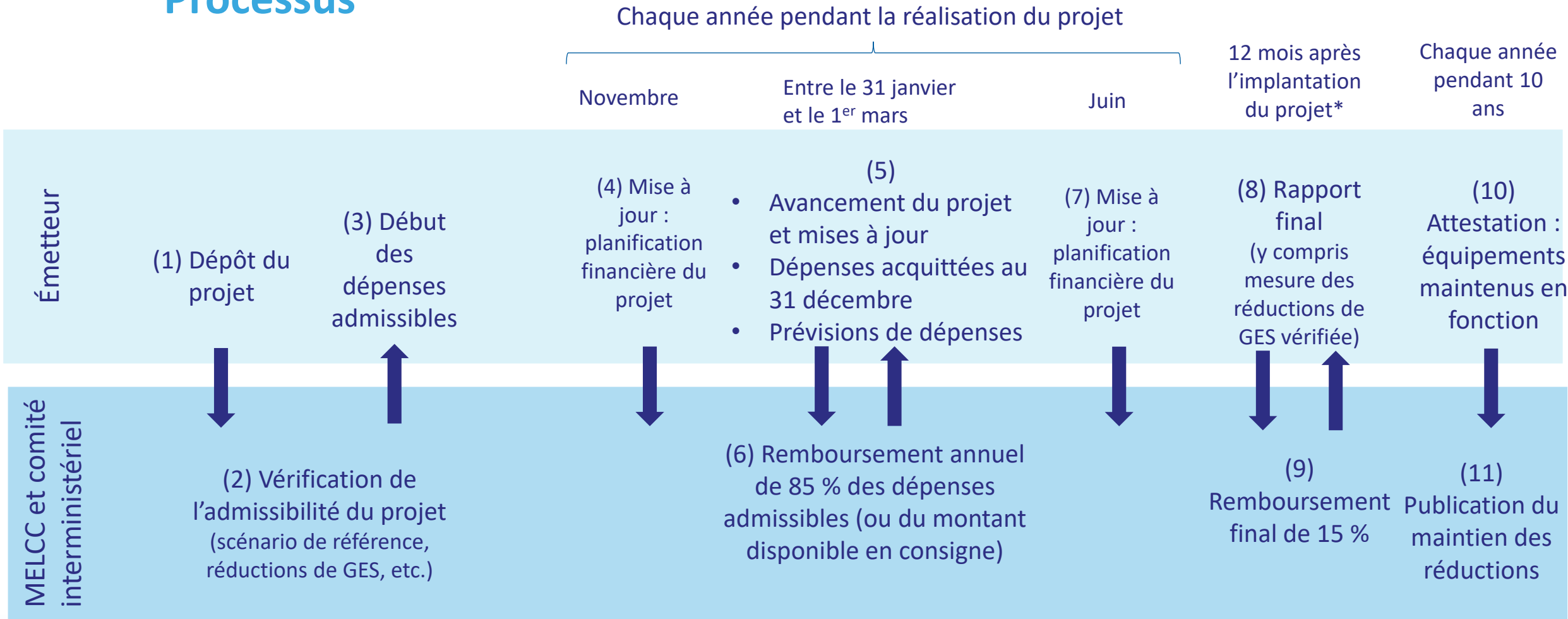
- Formulaire de dépôt de projet à jour (avec les dépenses réelles), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus, rapport d'avancement (état d'avancement)

#### (8) Rapport final

- Étude du PTE (y compris la vérification du consultant externe), formulaire de dépôt de projet (dépenses, subvention, échéancier final), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus

# 3. Projet de réduction de GES – investissement en capital

## Processus



\* Et au plus tard 5 ans après le dépôt du projet, pour la mise en consigne.



# 3. Projet de réduction de GES – investissement en capital

## Documents à fournir

9

Le projet doit faire partie d'une étude du PTE ayant déjà été acceptée. Exception : pour la MADI, jusqu'au 31 janvier 2023, un projet peut être déposé avant une étude du PTE, mais il n'y aura pas de versement d'aide financière avant que l'étude du PTE et le projet ne soient acceptés.

### (1) Dépôt du projet

- Formulaire de dépôt de projet (dépenses estimées du projet pour chaque année de réalisation, subventions prévues, échéancier, scénario de projet), plan de projet et de surveillance

### (4) (7) Mise à jour : planification financière du projet

- Mise à jour des montants dépensés et des subventions reçues et prévision des prochaines années

### (5) Rapport d'avancement

- Formulaire de dépôt de projet à jour (avec les dépenses réelles), rapport d'audit pour les dépenses supérieures ou égales à 100 000 \$, rapport d'avancement (état d'avancement)

### (8) Rapport final

- Rapport final (y compris la mesure des réductions de GES vérifiée), formulaire de dépôt de projet (dépenses, subvention), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus

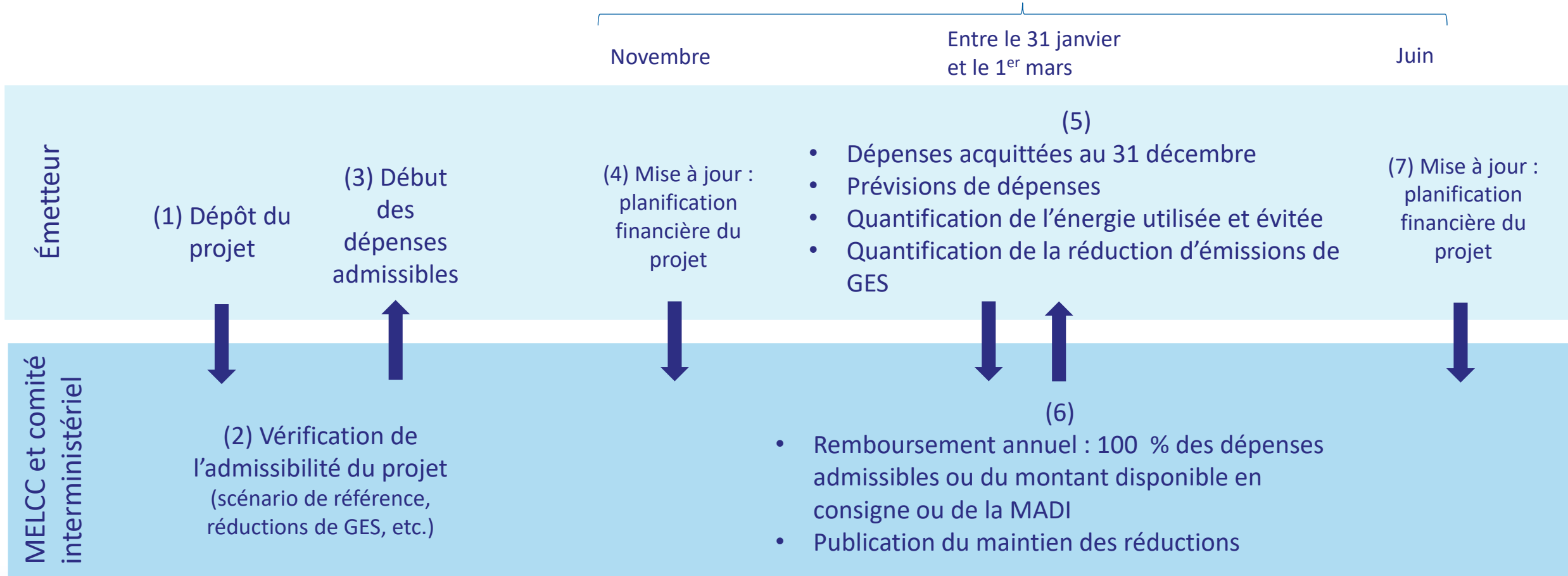
### (10) Attestation : équipements maintenus en fonction

# 4. Projet de réduction de GES – surcoût d’opération

## Processus

10

Chaque année pendant au moins 10 ans



## 4. Projet de réduction de GES – surcoût d’opération

### Documents à fournir

11

Le projet doit faire partie d’une étude du PTE ayant déjà été acceptée.

#### (1) Dépôt du projet

- Formulaire de dépôt de projet (dépenses estimées du projet pour chaque année de réalisation, subventions prévues, échéancier, scénario de projet, **dépenses d’exploitation estimées**), plan de projet et de surveillance (**démonstration d’approvisionnement 10 ans**)

#### (4) (7) Mise à jour : planification financière du projet

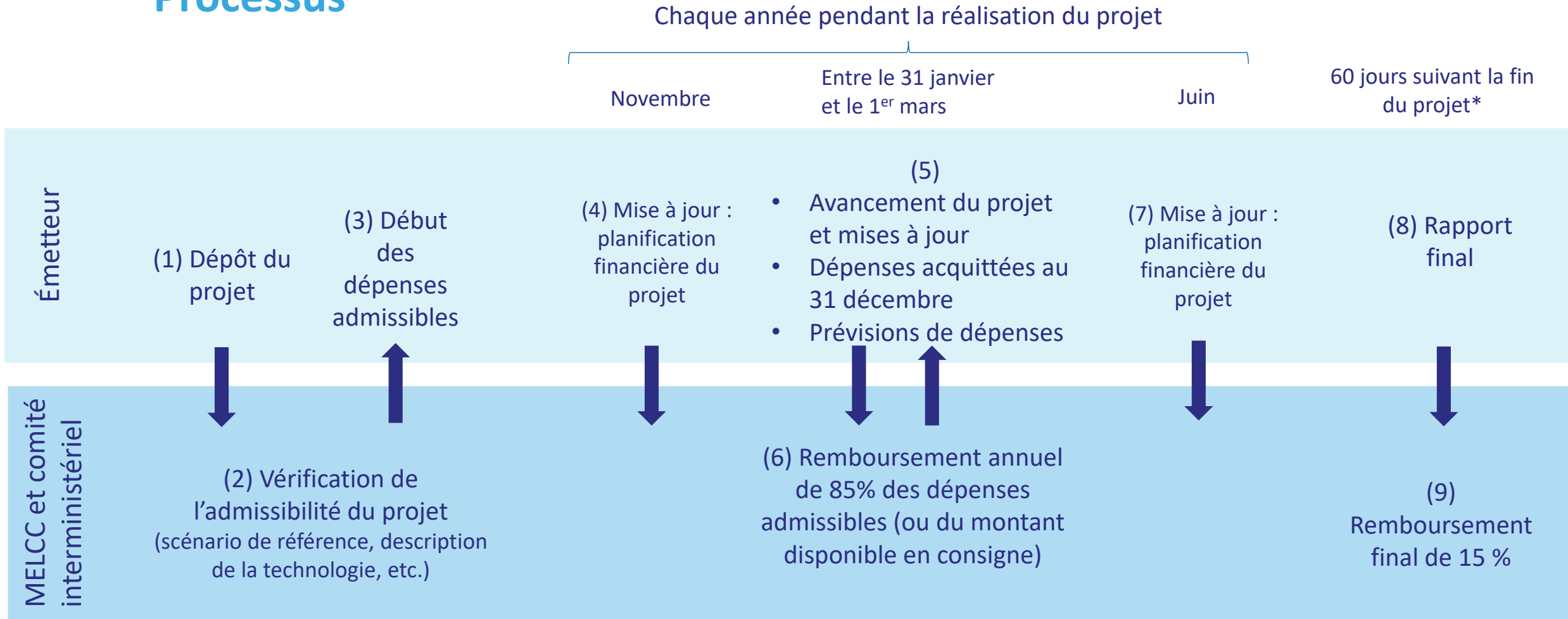
- Mise à jour des montants dépensés et des subventions reçues et prévision des prochaines années

#### (5) Rapport annuel

- Formulaire de dépôt de projet à jour (y compris dépenses réelles, **surcoût d’opération**), rapport d’audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus, rapport d’avancement (état d’avancement)

# 5. Projet d'innovation technologique

## Processus



\* Et au plus tard 5 ans après le dépôt du projet, pour la mise en consigne.



## 5. Projet d'innovation technologique

### Documents à fournir

Le projet doit faire partie d'une étude du PTE ayant déjà été acceptée. Exception : pour la MADI, jusqu'au 31 janvier 2023, un projet peut être déposé avant une étude du PTE, mais il n'y aura pas de versement d'aide financière avant que l'étude du PTE et le projet soient acceptés.

#### (1) Dépôt de projet

- Formulaire de dépôt de projet (dépenses estimées du projet pour chaque année de réalisation, subventions prévues, échéancier, scénario de projet), plan de projet et de surveillance

#### (4) (7) Mise à jour : planification financière du projet

- Mise à jour des montants dépensés et des subventions reçues et prévision des prochaines années

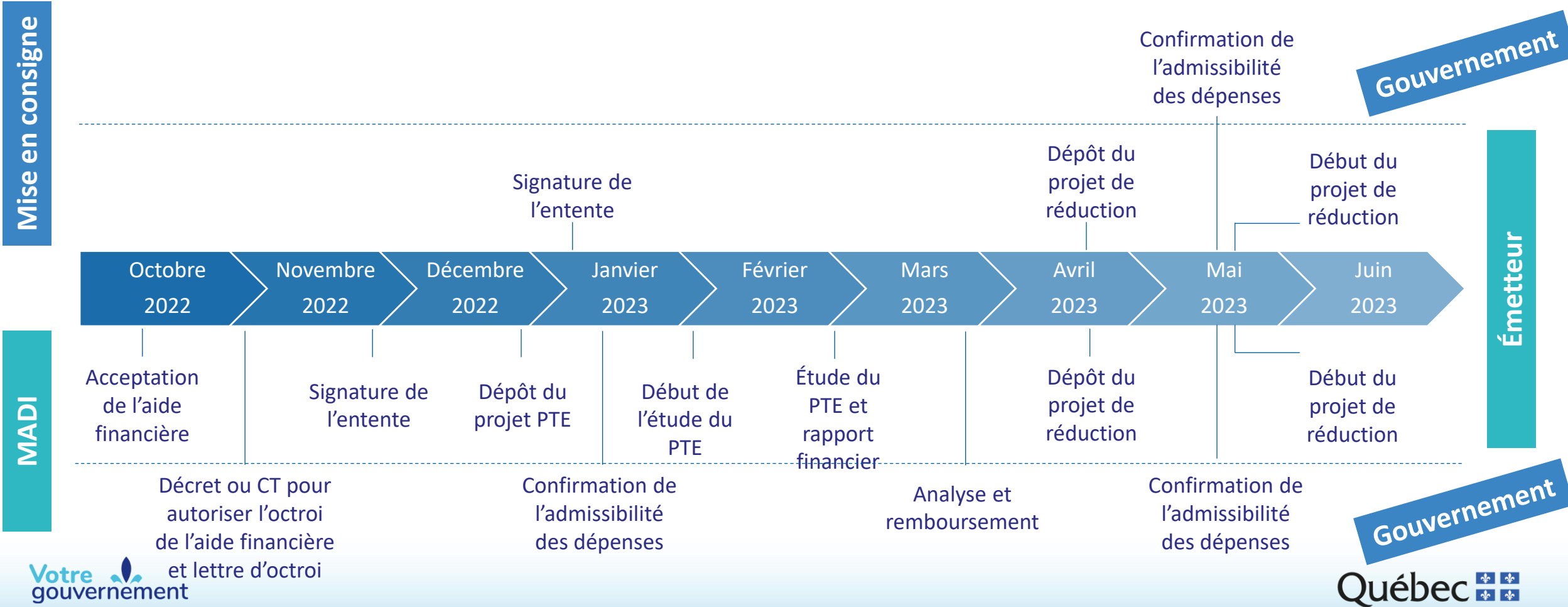
#### (5) Rapport d'avancement

- Formulaire de dépôt de projet à jour (avec dépenses réelles), rapport d'audit pour dépenses de 100 000 \$ et plus, rapport d'avancement (état d'avancement)

#### (8) Rapport final

- Rapport final, formulaire de dépôt de projet (dépenses, subvention, échéanciers finaux), rapport d'audit pour les dépenses de 100 000 \$ et plus

# 6. Exemple de projets financés Mise en consigne et MADI



## 7. Caractère public des documents et renseignements

### Mise en consigne (RSPEDE, section 14) et MADI

15

Le ministre peut publier sur le site Web de son ministère les documents et renseignements suivants :

- La liste des émetteurs qui ont signé une entente;
- La liste des émetteurs qui réalisent des projets ainsi que :
  - Le coût de ces projets;
  - Le montant de l'aide financière de la mise en consigne versé pour ces projets;
  - Une description sommaire de ces projets (y compris le maintien des réductions sur 10 ans);
  - Les dates de réalisation;
  - Le cas échéant, la quantification des réductions d'émissions de GES attribuables à ces projets.

## 8. Confidentialité



- Le MELCC s'assurera de limiter l'accès aux informations confidentielles reçues dans le cadre de la mise en consigne et de la MADI aux seules personnes qui auront à les analyser.
- En plus de respecter la *Loi sur la fonction publique*, les personnes sélectionnées devront signer une entente de confidentialité pour encadrer l'utilisation des données.





## 9. Nous joindre

### Mise en consigne

[spede.projets@environnement.gouv.qc.ca](mailto:spede.projets@environnement.gouv.qc.ca)

Site Web : à venir

Version administrative du RSPEDE :

<https://environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/RSPEDE-version-administrative.pdf>

### MADI

[madi@environnement.gouv.qc.ca](mailto:madi@environnement.gouv.qc.ca)

Site Web :

[www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/mesure-aide-decarbonisation-industriel/](http://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/mesure-aide-decarbonisation-industriel/)



# Période de questions